



Composés uniquement de producteurs fermiers et artisans, ces marchés privilégient le contact direct entre producteur et consommateur. Un logo et la marque déposée « Marchés des Producteurs de Pays » qui les identifient en font des marchés uniques, gérés par une charte de bonnes pratiques.
Deux points forts :

- la vente directe du producteur au consommateur,
- l'authenticité des produits préparés à partir des savoir-faire traditionnels de chaque « pays ».

Dans ces Marchés vous trouverez beaucoup de produits alimentaires mais aussi des produits issus de l'artisanat traditionnel propre à chaque « pays ».

Vous pouvez y faire vos achats des meilleurs produits locaux et, dans certains cas, consommer sur place.

En région Centre-Val de Loire, l'Indre et le Loiret ont été les premiers à s'engager dans cette démarche. Pour le détail des marchés rendez-vous sur www.marches-producteurs.com

INDRE

• MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS DE BUZANCAIS

Place Balanant BUZANCAIS

Dates : 30 juin et 4 août (18h-22h)

Avec repas proposés par les producteurs

• MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS DE CHALAIS

Place de l'Eglise CHALAIS

Dates : 1ers jeudis des mois de juin à septembre (18h-22h)

Avec repas proposés par les producteurs

• MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS DE DIOU

Place de la Mairie/Eglise DIOU (18h-22h)

Date : 31 août

• MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS D'EGUZON

Place de la République EGUZON (17h30-21h)

Dates : tous les vendredis du 6 juillet au 24 août inclus

• MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS DE ROUSSINES

Place de l'Eglise ROUSSINES (18h-22h)

Date : tous les 3èmes jeudis du mois de juin à septembre

Avec repas proposés par les producteurs

• MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS DE SAINT MARCEL

• Site de Saint Marin SAINT MARCEL

Date : 15 juin à partir de 18h

Avec repas proposés par les producteurs

• Salle des fêtes SAINT MARCEL

Dates : 12 octobre à partir de 18h

Avec repas proposés par les producteurs

• MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS DE GARGILLESSE

Place Alexandre Manceau MANCEAU GARGILLESSE

Date : 26 juillet (17h-21h)

Avec repas proposés par les producteurs

• MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS DE LE MAGNY

Cour du domaine du Prieuré LE MAGNY

Date : 4 août (18h-minuit et concert)

Avec repas proposés par les producteurs

LOIRET

• MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS NOGENT-SUR-VERNISSON

Place de la République NOGENT-SUR-VERNISSON

Dates : le 2ème dimanche du mois d'avril à octobre (9h-12h)

• MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS DE SAINT HILAIRE SAINT MESMIN

Lieu : sur le mail

Dates : le 2ème dimanche du mois de mai à octobre (9h-12h)

• MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS DE COULLONS

Place du marché COULLONS

Dates : le 1er dimanche du mois d'avril à octobre (9h-12h)

CHER

• MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS DES RESIDENCES DE BELLEVUE

Parc des Résidences de Bellevue - Quartier de l'Aéroport à BOURGES

Date : chaque dernier vendredi du mois, de janvier à novembre (15h-19h)

Avec des animations : buvette, dégustations...

• MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS DE LA CATHEDRALE DE BOURGES

Cathédrale - Place Etienne Dolet à BOURGES

Dates : les samedis 28 juillet et 25 août 2018, à partir de 19 heures

Animations : concerts organisés par la ville de Bourges dans le cadre du festival «Un été à Bourges» et pour le MPP : restauration sur place

Un plan de surveillance 2018 sur les fromages crus est mis en œuvre

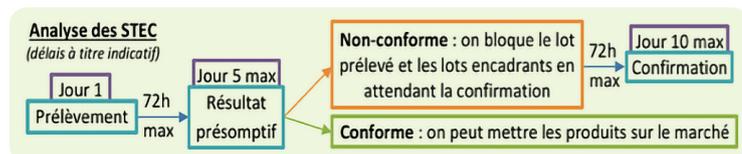
Dans le cadre du dispositif d'évaluation et de maîtrise de la sécurité sanitaire des aliments, le Ministère de l'Agriculture met en œuvre des plans de surveillance sur les filières alimentaires. Depuis janvier 2018, un plan de surveillance sur les fromages au lait cru (hors pâtes pressées cuites) a été déployé avec trois objectifs :

- Vérifier la conformité réglementaire des fromages au lait et éviter la mise en marché de produits non conformes
- Suivre les taux de contamination par *Listeria m.*, *Salmonella spp.* et *E. coli STEC*
- Couvrir l'ensemble de la production de fromages au lait cru (hors pâtes cuites pressées)

Ainsi des prélèvements seront effectués dans 500 ateliers répartis géographiquement en fonction de la production de fromages au lait cru (brebis, chèvre et vache). Seront concernés les producteurs, les laiteries et les affineurs qu'ils soient agréés, dérogataires ou en statut de remise directe.

Préconisations en cas de prélèvement pour votre atelier :

- Ne pas mettre en marché les lots prélevés jusqu'à obtention des résultats, pour limiter les procédures de retrait/rapport
- Conserver le lot prélevé durant 10 jours dans la mesure du possible, afin de prendre en compte les délais d'analyse STEC. En cas de confirmation d'un résultat non-conforme, les deux lots antérieurs et les deux postérieurs seront également prélevés, il est recommandé de les conserver 10 jours également.



- Dans le cas où le lot est encore sous contrôle du producteur, l'origine de la non-conformité doit être recherchée et des mesures correctives doivent être effectuées
- Si le lot est sur le marché, il doit être rappelé dans sa totalité et le producteur doit informer la DD(CS)PP
- Contacter votre technicien produits laitiers ou l'organisme local qui vous accompagne

Rappel des critères réglementaires en vigueur

Listeria m. et *Salmonella spp.* : critère du règlement européen 2073/2005 évalués à partir de 5x100g pour un même lot.

E. coli STEC : Il n'y a pas de seuil défini, la présence de souche STEC hautement pathogène constitue un résultat non conforme.

Les Portes Ouvertes Bienvenue à la Ferme 2018 affichent un franc succès.



Pour cette 12^{ème} édition, 102 exploitations en Centre Val-de-Loire ont ouvert leurs portes au public dans le cadre du Printemps à la Ferme.

Une communication importante pour promouvoir l'évènement

Au niveau régional et départemental, des dossiers de presse ont été envoyés à un grand nombre de médias (journaux, TV, radio etc.) avec des retours concrets et 30 000 « cartes régionales des fermes ouvertes » ont été distribuées.

En plus de cela, les producteurs ont communiqué de manière importante à titre individuel via **Facebook** essentiellement mais aussi par la distribution d'**affiches**, de **flyers**, de mails etc.

Une très bonne fréquentation des visiteurs malgré des disparités entre les fermes

Cette année affiche **une fréquentation bien supérieure à 2017** avec un nombre de visiteurs estimé à **plus de 40 000 visiteurs** sur les 2 jours par les exploitants soit une moyenne de 400 visiteurs par ferme.

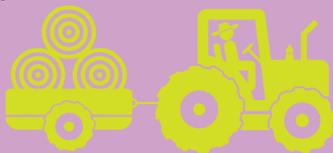
Les fermes avec des animaux attirent davantage donc cette moyenne cache des disparités. D'ailleurs, certaines fermes ont accueilli un nombre impressionnant de visiteurs : 1600 pour Le Vazereau en Indre-et-Loire et 3500 pour La Cabinette dans le Loir-et-Cher.

Les fermes proposant de la restauration allant de la fouée au barbecue en passant par le plateau repas mentionnent un impact positif de ce service sur la fréquentation.

Enfin, les activités nombreuses et variées proposées sur les exploitations ont été appréciées des familles.

Les Portes Ouvertes 2018 **sont une réussite** avec des retours globalement satisfaisants côté producteurs et des commentaires très positifs du week-end de la part des visiteurs.

Beaucoup de producteurs souhaitent renouveler l'opération en 2019.



Le financement participatif au service de l'agriculture et de l'alimentation

Qu'est ce que le financement participatif ?

Le financement participatif (crowdfunding en anglais) est un nouveau mode de financement permettant au grand public de soutenir financièrement et collectivement des projets qui le séduisent.

Lancée fin 2014, MiiMOSA est la 1^{ère} plateforme de financement participatif exclusivement dédiée à l'agriculture et à l'alimentation, une alternative à la finance traditionnelle. En 2015, elle conclut un accord de partenariat avec Bienvenue à la ferme national en commençant par une opération agri citoyenne au profit des bénéficiaires de l'aide alimentaire grâce à des dons.

Caractéristiques des dons

Montant : **A partir de 1000€**

Durée de la collecte: **15 à 60 jours**

Contribution moyenne : **90€**

Collecte moyenne : **6500€**

Témoignage de Julien MARTIN apiculteur dans l'Indre :

Lors de son projet d'installation en 2016, Julien a obtenu 6080€ de dons via MiiMosa, en 2 mois. Il a diffusé sa demande auprès de ces réseaux personnels et au-delà et, au travers de quelques médias locaux. « Cet apport m'a permis aussi de débloquer la demande d'un prêt bancaire ».

Aujourd'hui, il est installé à Montierchaume et poursuit ainsi l'activité apicole familiale.

Pour plus d'infos : www.miimosa.com/fr/projets/aider-un-jeune-apiculteur-a-sinstaller

En Février 2018, MiiMOSA a lancé une nouvelle offre visant à financer des projets agricoles et/ou alimentaires cette fois via **des prêts participatifs**. L'objet du financement peut porter sur l'installation en agriculture, sur le développement d'une nouvelle activité (transformation, activité d'accueil...), la conversion en bio...ou tout autre projet mettant en avant des valeurs susceptibles d'attirer le grand public.

Caractéristiques des prêts

Montant : **15 000€ à 200 000€**

Durée de la collecte : **15 à 60 jours**

Taux d'intérêt : **2 à 5%**

Amortissement : **3 mois à 7 ans avec possibilité de différé**

Autre : **Sans garantie, ni caution**

Chaque semaine, MiiMosa sélectionne les projets proposés sur la plateforme, puis accompagne les porteurs de projet dans la préparation de la collecte, notamment pour la stratégie de communication

Pour plus d'infos : www.miimosa.com



Publication réalisée par le groupe circuits de proximité des Chambres d'agriculture : Agnès Bonaventure -Loir-et-Cher-, Nabella Neddjar -Cher-, Laura Angers -Indre-et-Loire-, Sylvie Raffeau -Indre-, Aurélie Toutain -Eure-et-Loir-, Isabelle Dumé -Loire- et Karine Vignal -Centre Val de Loire-.

